



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
DEPARTEMENT DU BAS – RHIN
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Alsace Marchés Publics

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex

www.illkirch.eu ; marchespublics@illkirch.eu

Profil acheteur : <http://alsacemarchespublics.eu>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITE PRINCIPALE : collectivité territoriale, services généraux

OBJET DU MARCHÉ : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Hall des sports à Illkirch-Graffenstaden. Le projet intégrera la reconstruction d'un demi-terrain permettant la pratique du rugby. Le budget pour les travaux est estimé à 10 000 000 € HT.

LIEU D'EXECUTION : Le terrain d'implantation représente environ 20 000m², il est situé à l'angle de la rue de la Ceinture et de la rue des vignes à Illkirch-Graffenstaden.

MARCHE COUVERT PAR L'AMP : Oui

CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION :

- ✓ Réception des projets : 30 juillet 2020 à 12 heures
- ✓ Début d'exécution des travaux : Octobre 2022
- ✓ Livraison prévisionnelle de l'ouvrage : Janvier 2025

TECHNIQUE D'ACHAT ET PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ : la technique d'achat de la consultation est celle du concours restreint en application des articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la Commande Publique. Une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence sera engagée à l'issue du concours avec le ou les lauréats, en vue d'attribuer le marché public, conformément aux articles R.2122-6 et R.2172-2 du Code de la Commande Publique. Il s'agira d'un marché ordinaire.

Le nombre de candidats admis à concourir est limité à 3.

CLASSIFICATION CPV : 71221000 - Services d'architecture

NATURE DES COMPETENCES REQUISES, COMPOSITION DES EQUIPES DE MAITRISE D'ŒUVRE : Les candidats devront, dès le dépôt de la demande de candidature, être constitués en groupement momentané de maîtrise d'œuvre, avec désignation d'un **mandataire qui devra être architecte**. L'équipe réunira au minimum les compétences suivantes, à savoir : architecture + structure +fluides (électricité courants forts et faibles) + électricité + paysagiste + acoustique + cuisiniste + économie de la construction.

CONTENU DE LA MISSION CONFIEE A L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE : une mission BASE (y compris EXE) au titre de la loi MOP et les missions complémentaires CEM, TDS, SPE, DUEM et conception BIM avec remise de maquette.

Le contenu de chaque élément de mission est celui qui figure à l'annexe I de l'arrêté du 22 mars 2019 détaillant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre, et décrite dans le CCTP

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT : précisées dans le règlement de la consultation

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- conformité des dossiers administratif et technique
- adéquation des références présentées
- adéquation des compétences et moyens de l'équipe présentée

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Après analyse des candidatures au vu des références et moyens et avis du jury, 3 équipes seront appelées à concourir.

NATURE DES PRESTATIONS A FOURNIR : Les concurrents sélectionnés auront à fournir, sur la base d'un programme qui leur sera communiqué, une étude sous forme d'esquisse plus.

CRITERES DE JUGEMENT DES PROJETS : l'adéquation de l'étude aux exigences du programme et du règlement (jugée notamment au regard de l'état des surfaces et du planning fourni...) :

- La conformité des prestations par rapport au règlement de concours,
- L'adéquation de l'étude aux exigences du programme : fonctionnelles, techniques
- Réponse aux objectifs de qualité environnementale et de performance énergétique
- L'économie générale du projet appréciée notamment en fonction d'une part de la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle et, d'autre part, d'une estimation des coûts ultérieurs d'exploitation et de maintenance,
- Adéquation du projet aux objectifs calendaires fixés au programme

MODALITES D'INDEMNISATION DES CONCURRENTS :

Chaque concurrent admis à concourir, ayant remis des prestations conformes au règlement du concours et au programme de l'opération, se verra attribuer une indemnité forfaitaire de 40 000 € HT.

Au cas où les prestations ne seraient pas conformes au règlement ou au programme du concours, le jury pourra proposer de minorer ou supprimer l'indemnité prévue.

Le candidat exclu ne peut prétendre à aucune indemnité de quelque sorte que ce soit.

L'indemnité accordée au lauréat sera considérée comme une avance sur honoraires.

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire (s) des contrats de services faisant suite au concours : oui

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

VISITE : OUI

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : **vendredi 7 mai 2021 à 12H00**

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT : précisées dans le règlement de la consultation.

UNITE MONETAIRE UTILILSEE : l'euro

LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION : français

REGLEMENT DES LITIGES : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.

DELAIS DE RECOURS :

- ✓ Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- ✓ Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- ✓ Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION :

Date d'envoi du présent avis au JOUE : **31 mars 2021**

Date d'envoi de l'avis à la publication : **31 mars 2021**

Le Maire